

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Procès-verbal du Conseil d'administration
Du 29 janvier 2008

Présents : S. Nicinski, P. Gonod, C. Ribot, G. Bigot, F. Melleray, J. Petit, B. Seiller, Ph. Yolka

Excusés : S. Braconnier, B. Plessix

1 – Participation au prix G. Vedel

Il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à la proposition du Cercle des constitutionnalistes et l'Association française de finances publiques de délivrer conjointement un prix récompensant toute oeuvre même non scientifique touchant au droit public. En effet, le CA a estimé nécessaire d'asseoir au préalable la notoriété et la légitimité de l'AFDA dans sa propre discipline.

2 – Colloque « l'administration et le droit administratif » en collaboration avec l'IFSA

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'organisation de ce colloque, il a été décidé d'en reporter l'organisation et de le faire, le cas échéant, sans concours extérieur (éventuellement à l'automne 2009).

3 – Prix de thèse 2008

La composition du jury est définitivement arrêtée (Pdt : J. Moreau, membres : J-A Mazères, A. Rouyère, N. Foulquier, S. Nicinski, G. Bigot).

A ce jour, 15 candidatures ont été reçues (Aix III et Paris II : 3 ; Paris I : 2 ; Brest, Tours, Strasbourg, Pau, Montpellier, Lille, Paris XII : 1). Le CA a procédé à la répartition des dossiers entre les membres du jury du prix, qui rapporteront chacun sur 2 ou 3 thèses. G. Bigot assurera le secrétariat de ce prix.

4 – Journée d'étude en collaboration avec les Universités Lyon II et Lyon III à l'automne 2008.

La date du vendredi 5 décembre sera proposée. Conformément aux premiers échanges entre les concepteurs de cette journée, elle sera consacrée au droit de la fonction publique et, plus précisément, à « la rémunération des agents publics ». Plusieurs sujets de communication ont été évoqués, notamment sous l'angle économique (ou statistique),

Adresse postale :

AFDA

Institut Cujas – Université Panthéon-Assas (Paris II)

12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05

afda@neuf.fr

sociologique et historique. La participation d'auteurs de rapports sur les questions de droit de la FP est également suggérée.

5 – Colloque de Montpellier, printemps 2009

Le colloque annuel de l'AFDA se tiendra en 2009 à Montpellier et aura pour thème « la doctrine en droit administratif ». L'ébauche de colloque élaborée précédemment par Ph. Yolka servira de base à l'élaboration du programme. Les dates des jeudi et vendredi 11 et 12 juin sont retenues.

6 – La candidature de l'Université Bordeaux IV pour accueillir le colloque annuel 2010 est enregistrée.

7 – L'élargissement du CA lors de l'AG de juin 2008

Conformément aux conclusions des débats à ce sujet lors de l'AG de 2007, le CA décide l'élargissement du CA à 2 nouveaux membres lors de l'AG qui se tendra à Nancy en juin. Conformément également à ce qui avait été évoqué en 2007, il sera rappelé la nécessité d'améliorer la représentation des MCF et des universités de province au sein du CA. La représentation des doctorants au sein du CA semble en revanche soulever des difficultés tenant, notamment, à la nature des questions abordées en CA et à la nécessité de préserver des étudiants n'ayant pas achevé leur cursus universitaire et désireux d'embrasser une carrière universitaire.

Un appel à candidature sera inséré sur le site de l'AFDA avec une date limite au 15.05.2008.

8 – Colloque de Nancy en juin 2008

L'organisation scientifique du colloque étant achevée, ne se posent plus que des questions d'organisation matérielle.

Comme le veut la tradition, il est décidé d'ouvrir les travaux du colloque par des allocutions d'ouverture (doyen, directeur du laboratoire et pdt de l'AFDA). Il est également décidé que sera organisé un dîner ouvert à tous les participants le jeudi soir mais soumis à une participation aux frais (maximum 30 euros). En outre, si le budget le permet, il est également souhaité que les deux déjeuners puissent être également offerts à tous les participants sous forme de buffets (moyennant une PAF de 15 euros maximum).

Afin de faciliter l'organisation matérielle de la participation du public au colloque, diverses informations seront insérées sur la brochure et plus encore sur le site de l'AFDA (la brochure pouvant d'ailleurs renvoyer au site) : plan de Nancy, adresses d'hôtels par gamme de prix et auberge de jeunesse, information sommaire sur la desserte ferroviaire.

Des démarches seront entreprises pour obtenir l'autorisation de reproduction d'une œuvre originale sur les brochures et affiches.

Ces documents devront être prêts à être envoyés à l'imprimerie de Nantes fin mars.

Adresse postale :

AFDA

Institut Cujas – Université Panthéon-Assas (Paris II)

12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05

afda@neuf.fr